



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E168220

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/03/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 809 803 208 00036

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 60865002

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 60865002

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/11/2023

Raison sociale : AGTHERM OCEAN

6 RUE DU SOLARIUM
33170 GRADIGNAN

Téléphone : 05 56 78 36 23

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact.ocean@agtherm.com

Responsabilité légale :

AGUILAR JULIEN PRÉSIDENT / AG GROUP . PRÉSIDENT / DUCROOQ MICHEL
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Fax :

Effectif moyen : 53

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	23/11/2023
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	06/12/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	23/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	23/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	06/12/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/12/2023
o Ventilation mécanique	23/11/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.